



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hépatite C

Question écrite n° 54032

Texte de la question

M. François Loos interroge Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'indemnisation de l'hépatite C post-transfusionnelle. Si, en effet, l'indemnisation pour la contamination du virus HIV a bien été mis en place par une loi de 1991, cela n'est pas le cas pour la transmission de l'hépatite C. Il aimerait connaître les projets du Gouvernement dans ce domaine sachant qu'il s'agit là d'une demande tout à fait légitime des transfusés.

Données clés

Auteur : [M. François Loos](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54032

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2000, page 6552

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)